

**PRIORITÉS D'INTERVENTION DE LA
MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY**



1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026



Adopté le 21 janvier 2026
Résolution # 2026-01-022

TABLE DES MATIÈRES

1.	MISE EN CONTEXTE	1
2.	PRIORITÉS D'INTERVENTION.....	2
2.1	Accompagnement et soutien aux entreprises.....	2
2.2	Promotion régionale et touristique	3
2.3	Développement culturel.....	3
2.4	Développement régional et social	4
2.5	Exploitation et développement du Parc régional de Beauharnois-Salaberry	4
2.6	Aménagement du territoire.....	5
2.7	Sécurité publique	5
3.	ÉTABLISSEMENT, FINANCEMENT ET MISE EN ŒUVRE D'ENTENTES SECTORIELLES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL AVEC LES MINISTÈRES ET ORGANISMES DU MILIEU.....	6
4.	ABROGATION.....	6

1. MISE EN CONTEXTE

Le Fonds Régions et Ruralité (FRR) – Volet 2 vise à soutenir les MRC dans leurs compétences en développement territorial. Cette enveloppe est dédiée aux MRC afin qu'elles prennent toute mesure favorisant leur développement conformément aux priorités d'intervention établies.

En vertu de l'entente 2020-2024 entrée en vigueur le 1^{er} avril 2020, et dans l'attente de la nouvelle entente, la MRC a transmis au ministère ses priorités d'intervention pour l'année 2025 (résolution numéro 2025-04-080). Celles-ci reposaient sur l'affectation du Fonds régions et ruralité (FRR) prévue au budget de l'exercice 2025, adopté le 27 novembre 2024.

Or, suite à la signature de la nouvelle «Entente de développement territorial du Fonds régions et ruralité», conclue avec la ministre des Affaires municipales le 11 décembre 2025, il y a lieu d'ajuster la période visée par les priorités d'intervention précédemment adoptées afin qu'elles couvrent désormais la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026.

2. PRIORITÉS D'INTERVENTION

2.1 Accompagnement et soutien aux entreprises

Le développement économique du territoire et l'accroissement de la richesse collective sont les préoccupations premières des membres du conseil de la MRC.

Depuis janvier 2024, la MRC assure la pleine compétence en matière de développement économique, après avoir intégré l'OBNL Accès Entreprise Beauharnois-Salaberry. Cette intégration a désormais pour avantages de créer une plus grande synergie au sein de la nouvelle équipe de développement du territoire, composée des services du développement culturel, de la promotion et du développement récréotouristique, du développement social et du service aux entreprises.

Pour 2025, la MRC poursuivra le déploiement de son plan d'action autour des cinq grandes orientations ciblées dans le cadre de sa planification stratégique 2022-2027. Elle compte assurer la mise en œuvre de projets porteurs, et en particulier les suivants:

1. Revitalisation des centres-villes et noyaux villageois;
 - Développement de la connaissance stratégique du territoire;
 - Création de parcours de formation destinés aux commerçants afin de réduire les fuites commerciales;
2. Encourager l'achat local et l'agriculture de proximité;
 - Lancement de la 3^e édition du programme « Proximité », afin d'augmenter les profits des entreprises en agrotourisme;
 - Poursuite des projets de maillages entre entreprises et de mutualisation des ressources;
3. Soutenir les organisations dans leurs défis de main-d'œuvre;
 - Soutien à l'initiative Place aux Jeunes;
 - Soutien financier aux entreprises souhaitant améliorer leur productivité (Fonds propulsion);
4. Développer une signature récréotouristique régionale forte;
5. Valoriser l'offre de service auprès des entreprises du territoire.

Aux fins de maximiser l'impact et le soutien aux entreprises de son territoire, la MRC bénéficie de leviers financiers provenant des fonds suivants :

- Fonds local d'investissement (FLI);
- Fonds local de solidarité (FLS);
- Fonds Rio Tinto Alcan (RTA) destiné aux entreprises de Beauharnois.

Outre le soutien financier, la MRC fournit également via les conseillers aux entreprises, des services-conseils appliqués aux besoins des entrepreneurs, et ce, à chacune des phases du cycle de l'entreprise (démarrage, croissance, entrepreneuriat).

2.2 Promotion régionale et touristique

La MRC assure la promotion de son territoire qui s'appuie notamment sur la mise en valeur des attraits récréotouristiques et culturels. Son dernier plan marketing triennal s'étant terminé en 2024, elle devra en élaborer un nouveau en 2025, se basant sur une signature récréotouristique régionale forte mettant en valeur les 4 axes identitaires du territoire : eau, agro, vélo, culture.

La MRC poursuivra ses activités selon les priorités identifiées par son Comité aviseur en promotion, soit :

- Une campagne de promotion, utilisant des outils numériques, des publications ou de l'affichage, le tout en s'arrimant avec les campagnes de Destination Valleyfield et Tourisme Montérégie;
- Un accueil touristique régional réinventé, comprenant un bureau fixe proposant une expérience interactive autonome à l'aide des technologies de l'information;
- La création d'une expérience de visite unique tirant profit d'un arrimage entre les entreprises du territoire et d'une formation aidant celles-ci dans la commercialisation de leur offre touristique.

2.3 Développement culturel

La MRC a pour mandat de développer des services et produits culturels diversifiés pour le bénéfice de la population, d'offrir des opportunités de financement pour les artistes et organismes ainsi que favoriser le développement culturel sur le territoire.

Elle poursuivra ses activités selon les objectifs de sa politique culturelle, adoptée en 2023, et sur la base des recommandations des acteurs du milieu artistique et patrimonial.

Ces objectifs sont prévus en 2025, lesquels se traduiront par les projets suivants :

- Améliorer les accès à la culture, à travers une programmation de spectacles « hors les murs », des expositions itinérantes, des stations d'exposition satellites dans les bibliothèques et des ateliers pour tous les âges ;
- Renforcer l'écosystème culturel, par d'appels de projets, un soutien à la relève, la création de résidences d'artistes et l'organisation d'une soirée regroupant la communauté culturelle;
- Bâtir une gouvernance multilatérale en matière de développement culturel, en travaillant en collaboration avec les municipalités, tout en développant des partenariats susceptibles de contribuer à la notoriété de nos événements;
- Protéger et mettre en valeur les acquis culturels et patrimoniaux, par des événements et des ateliers invitant à la découverte.

2.4 Développement régional et social

La MRC de Beauharnois-Salaberry mobilise les partenaires politiques et socioéconomiques au sein d'un comité stratégique en développement social afin d'établir ensemble une gouvernance territoriale en développement social.

Il en émane six (6) priorités d'intervention : santé mentale, réussite éducative, négligence jeunesse, logement, santé et services sociaux, transport. L'objectif en 2025 sera de revoir ces priorités avec les partenaires et de réduire nos champs d'intervention afin d'augmenter la portée de nos actions.

Ainsi, en 2025, les actions visées se déclinent comme suit :

- Représentation de la MRC à des comités spécifiques, entérinée par voie de résolution
 - Comité consultatif régional (Loi sur les services éducatifs à l'enfance);
 - Comité de vigie en santé et services sociaux Beauharnois-Salaberry;
 - Habitations solidaires du Sud-Ouest (OBNL);
- Accompagnement et soutien aux organismes du milieu et des municipalités (campagne de sensibilisation, événement, demande d'aide financière, etc.);
- Participation aux tables sectorielles de Concertation Horizon, bénéficiant d'une nouvelle entente sectorielle avec l'apport des MRC, du MAMH et d'autres partenaires;
- Enjeu logement – Poursuite de l'entente de partenariat avec Habitations solidaires du Sud-Ouest, pour une contribution de 20 000 \$, en plus d'une implication au Conseil d'administration.

2.5 Exploitation et développement du Parc régional de Beauharnois-Salaberry

La MRC développe depuis 1996 le Parc régional de Beauharnois-Salaberry. Depuis sa création, ce dernier relie les deux pôles urbains de la MRC à 4 des 5 municipalités rurales du territoire. Ce dernier offre 72 km de pistes cyclables, des multiples aires de repos, des haltes d'interprétation, des quais et rampes de mise à l'eau.

En 2022, la MRC a complété un vaste exercice de consultation menant à l'adoption d'une *Planification stratégique de développement du Parc régional et du réseau cyclable régional de Beauharnois-Salaberry 2022-2027*.

Ainsi, pour 2025, la MRC entend prioriser toutes actions liées à l'exploitation, la promotion et le développement du Parc régional de Beauharnois-Salaberry, et ce en conformité avec les grandes orientations de la *Planification stratégique 2022-2027* :

- Remplacement du matériel de dépannage mécanique de la Vélo-Patrouille (2^e partie, après des premiers investissements en 2024);
- Acquisition d'une mini-excavatrice et d'un souffleur sac à dos pour optimiser les opérations d'entretien;

- Réfection d'une tour d'observation à 2 étages;
- Réfection des barrières d'accès secteur Beauharnois-Sainte-Martine;
- Réalisation d'études et expertises sur la population de cerfs de Virginie et sur le réaménagement de l'accès à la Halte des Villages;
- Mise en place d'un mode de navettage efficace sur le pont Saint-Louis-de-Gonzague, afin d'escorter les cyclistes;
- Planification et coordination de grands travaux de réfection d'infrastructures qui restent à prioriser selon les besoins et la volonté du milieu.

2.6 Aménagement du territoire

L'année 2025 comporte son lot de défis en aménagement du territoire suivant l'entrée en vigueur des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) le 1^{er} décembre dernier. Le chantier de révision du schéma d'aménagement amorcé s'appuiera sur les projets suivants :

- Structure du nouveau schéma et réalisation du plan de travail officiel;
- Exercice de gestion de l'urbanisation;
- Étude industrielle régionale;
- Planification et lancement des autres mandats externes prioritaires
- Collaboration et arrimage aux travaux d'élaboration du Plan Climat;
- Travaux réglementaires préparatoires aux fins de la révision des dispositions encadrant l'activité éolienne;
- Exercice de concordance obligatoire à l'OGAT Habitation, en réponse à la demande de la ministre des Affaires municipales.

La MRC doit adopter et amorcer la mise en œuvre de son Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH), conformément à l'aide financière annoncée.

Voici les autres projets prévus en 2025 :

- Acquisition de photos aériennes du territoire;
- Développement du service régional en géomatique (FRR, Volet 4 Coopération intermunicipale);
- Préparation d'une nouvelle entente concernant la gestion des propriétés d'Hydro-Québec et des baux agricoles.

2.7 Sécurité publique

Outre la gestion courante du Comité de sécurité publique, la MRC agit aussi à titre de coordonnateur de campagnes de sécurité publique ou, encore, de gestionnaire d'outils de planification, aux bénéfices des municipalités. Elle exerce ses différents mandats avec la collaboration des corps policiers desservant son territoire.

Les actions prioritaires en 2025 se déclinent comme suit :

- Planification et coordination de la Sécuri-Parc, en collaboration avec les partenaires (1 coordonnateur et 4 agents, travaillant avec 2 cadets de la Sûreté du Québec dédiés à la MRC);
- Révision des stratégies d'intervention et optimisation des activités opérationnelles, tel que recommandé à la dernière séance du Comité de sécurité publique;
- Renouvellement de l'entente de collaboration avec les deux corps policiers desservant la MRC.

3. ÉTABLISSEMENT, FINANCEMENT ET MISE EN ŒUVRE D'ENTENTES SECTORIELLES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL AVEC LES MINISTÈRES ET ORGANISMES DU MILIEU

La MRC est l'interlocuteur privilégié pour la conclusion d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou des organismes du milieu.

En 2025, avec l'annonce des nouvelles modalités du Fonds Région et Ruralité, la MRC sera à l'affût de nouvelles opportunités de partenariat assurant le développement du territoire et répondant aux besoins du milieu.

Plus spécifiquement, en 2025, la MRC sera proactive en participant aux différentes Tables de travail et aux ententes suivantes :

- Table de Concertation Horizon;
- Ententes de développement sectorielles montérégiennes :
 - Développement du secteur bioalimentaire;
 - Développement de projets mobilisateurs en économie sociale;
 - Développement pour la forêt;
 - Partenariat territorial pour les arts et lettres;
 - Développement pour l'économie et la main d'œuvre;
 - Valorisation du patrimoine bâti en Montérégie;
 - Développement des réseaux multifonctionnels de la Montérégie;
 - Développement de la géomatique en Montérégie.

4. ABROGATION

Les présentes priorités d'intervention abrogent et remplacent celles adoptées le 16 avril 2025 par la résolution numéro 2025-04-080.